



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression d'un vol entre Perpignan et Paris

Question écrite n° 10248

Texte de la question

Mme Michèle Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la suppression d'une liaison entre Perpignan et Paris. La compagnie Transavia a pris la décision de supprimer le premier vol du matin qui relie Perpignan à Orly Sud. Cette suppression nuira à l'attractivité des Pyrénées-Orientales, qui souffre déjà de son éloignement de la capitale. En effet, les offres de transports qui permettent de rejoindre ce département sont déjà limitées et lorsqu'elles existent, elles sont coûteuses. Ce premier vol du matin permet à beaucoup de touristes de pouvoir se rendre tôt à Paris afin de pouvoir visiter la capitale, ou effectuer une liaison, mais il permet également à beaucoup d'hommes d'affaires de rejoindre Paris pour des raisons professionnelles. Cette décision est incohérente avec les déclarations faites par le directeur général adjoint de Transavia, qui se disait satisfait des premiers mois d'exploitation de la ligne Perpignan-Paris, précédemment opérée par Air France. Il apparaît bon de rappeler que Transavia est une filiale du groupe Air France-KLM, dont l'État détient 28,6 % des actions. Elle lui demande donc ce que compte faire son ministère afin de ne pas participer davantage à l'enclavement des Pyrénées-Orientales.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10248

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6750

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)